



## **Charte du Sommet Mondial de l'Entrepreneuriat Féminin pour rallier tous les membres à une cause commune, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat féminin innovant et inclusif**

Cette charte vise à unifier les membres autour de valeurs et d'objectifs communs, en mettant en lumière l'importance de l'entrepreneuriat féminin dans le développement économique et social.

### **Article 1 : Inclusivité et diversité**

Nous nous engageons à promouvoir l'inclusivité et la diversité au sein de nos communautés entrepreneuriales, en reconnaissant et en valorisant les contributions des femmes de tous horizons, en particulier les femmes noires et immigrantes, dans l'écosystème entrepreneurial à l'ère du numérique.

### **Article 2 : Autonomisation et accompagnement**

Nous visons à autonomiser les femmes entrepreneures par le biais de formations, de mentorats et d'un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques, en encourageant leur épanouissement personnel et professionnel.

### **Article 3 : Innovation et créativité**

L'innovation et la créativité sont au cœur de notre mission. Nous nous engageons à soutenir et à promouvoir les idées novatrices des femmes entrepreneures, en reconnaissant leur potentiel à transformer l'industrie et la société.

### **Article 4 : Réseautage et collaboration**

Nous encourageons le réseautage et les collaborations entre les femmes entrepreneures, les incubateurs, les accélérateurs d'entreprises et les organismes d'accompagnement, afin de créer des partenariats inclusifs et internationaux.



#### **Article 5 : Croissance économique et développement durable**

Notre objectif est de stimuler la croissance économique par l'entrepreneuriat féminin tout en prônant le développement durable et les pratiques éthiques dans les affaires.

#### **Article 6 : Égalité des chances**

Nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de discrimination et à œuvrer pour l'égalité des chances dans l'accès aux ressources, au financement et aux opportunités d'affaires.

#### **Article 7 : Éducation et formation continue**

La formation continue est essentielle à la réussite entrepreneuriale. Nous nous engageons à offrir des opportunités d'apprentissage continu pour que les femmes entrepreneures restent à la pointe de l'innovation et de la compétitivité.

#### **Article 8 : Reconnaissance et visibilité**

Nous nous engageons à accroître la reconnaissance et la visibilité des réalisations des femmes entrepreneures, en célébrant leurs succès et en les mettant en avant au niveau local, national et international.

#### **Article 9 : Soutien aux jeunes et aux immigrantes**

Nous portons une attention particulière au soutien des jeunes femmes et des femmes immigrantes, en favorisant leur intégration et leur réussite dans l'écosystème entrepreneurial.

#### **Article 10 : Engagement communautaire et impact social**

Nous reconnaissons l'importance de l'engagement communautaire et de l'impact social des entreprises dirigées par des femmes. Nous nous engageons à soutenir les initiatives qui contribuent positivement à la société et à l'environnement.

#### **Article 11 : Intégrité et conflits d'intérêts**

Les membres du Sommet s'engagent à agir avec intégrité, transparence et équité dans l'exercice de leurs fonctions.

Tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, qu'il soit personnel, professionnel ou financier, doit être déclaré sans délai. Il sera géré de manière rigoureuse et impartiale, dans le respect des intérêts du collectif.



### DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Constituent notamment des situations de conflit d'intérêts pour toute personne impliquée dans les activités du sommet :

- l'usage des ressources ou informations du Sommet à des fins personnelles ou commerciales en utilisant son statuts au sein du sommet (carnet d'adresses, sources de financements, fournisseurs des services et des biens, propriété intellectuelle du sommet, partenaires, personnel et services, locaux, équipement, matériel, etc.) ;
- l'exercice d'activités concurrentes au nom d'une entreprise personnelle ou d'un tiers ;
- la participation à des décisions impliquant un avantage direct ou indirect pour soi-même ou un proche ;
- l'usage des informations confidentielles à des fins personnelles externes ou dérivées.

La transparence est essentielle pour maintenir la confiance des partenaires, des participant.es, du public et du collectif. Toute situation douteuse devra être signalée, déclarée à l'avance ou discutée avec le comité de coordination.